



Réunion d'information : Projet photovoltaïque de Montfaucon

9 octobre 2025

Mairie de Montfaucon

vensolair
UNE SOCIÉTÉ **enr**

INTRODUCTION

Code de l'énergie: Section 2 : Le comité de projet (Articles R211-5 à R211-10)

Lien Légifrance : [Section 2 : Le comité de projet \(Articles R211-5 à R211-10\) - Légifrance](#)

> **Article R211-5**

[Création Décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 - art. 1](#)

Le comité de projet prévu à l'article L. 211-9 assure une concertation préalable des parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.

> **Article R211-7**

[Création Décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 - art. 1](#)

Le comité de projet est composé :

1° Pour les projets d'installations mentionnées aux 1° à 6° de l'article R. 211-6 :

- a) Du porteur de projet ;
- b) D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet d'installation de production d'énergies renouvelables ;
- c) D'un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les communes mentionnées au b sont membres ;
- d) Lorsque l'installation relève de l'[article L. 511-1 du code de l'environnement](#), d'un représentant de chaque commune dont une partie du territoire est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève ;
- e) Lorsque l'installation ne relève pas de l'[article L. 511-1 du code de l'environnement](#), d'un représentant de chaque commune limitrophe des communes d'implantation du projet ;

La zone du projet photovoltaïque de Montfaucon a été classée en Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables. Ces dernières n'ont pas encore été validées par la Préfecture du Gard.

- 
1. PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE
 2. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR
 3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON
 4. OFFRE AU TERRITOIRE

1. PRESENTATION DE CNR

Concessionnaire
du Rhône

Concession
prolongée
jusqu'en
2041

Entreprise
à capital
majoritairement
public

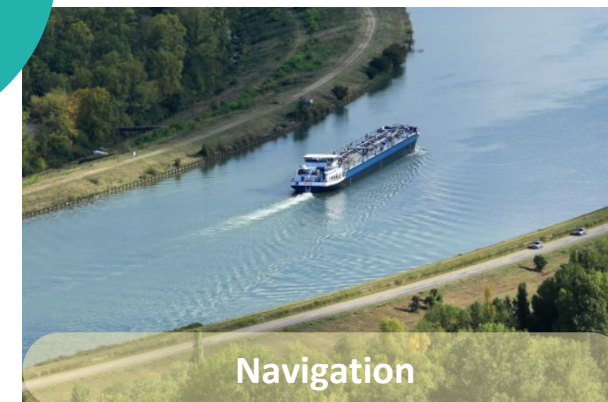
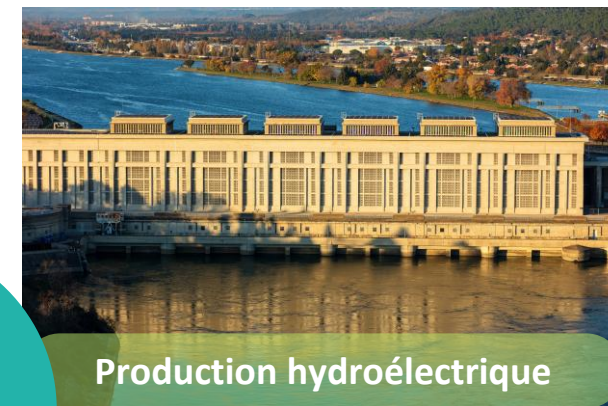
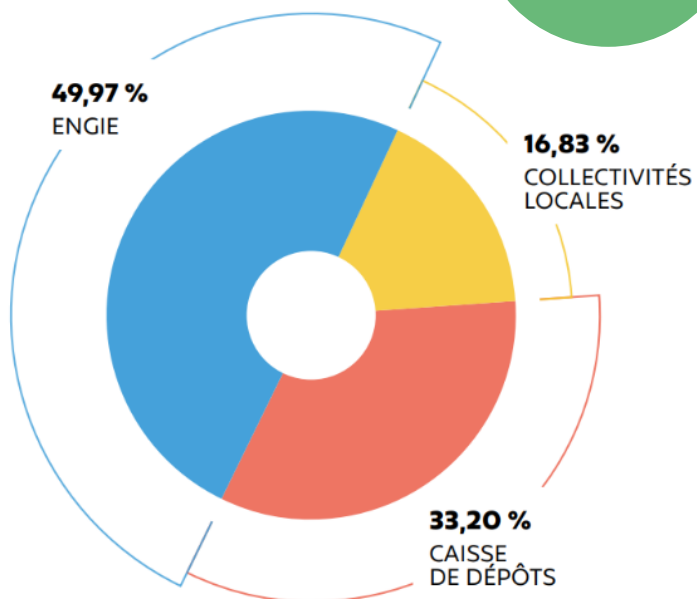
Société
Anonyme
d'Intérêt
Général

3 missions
historiques

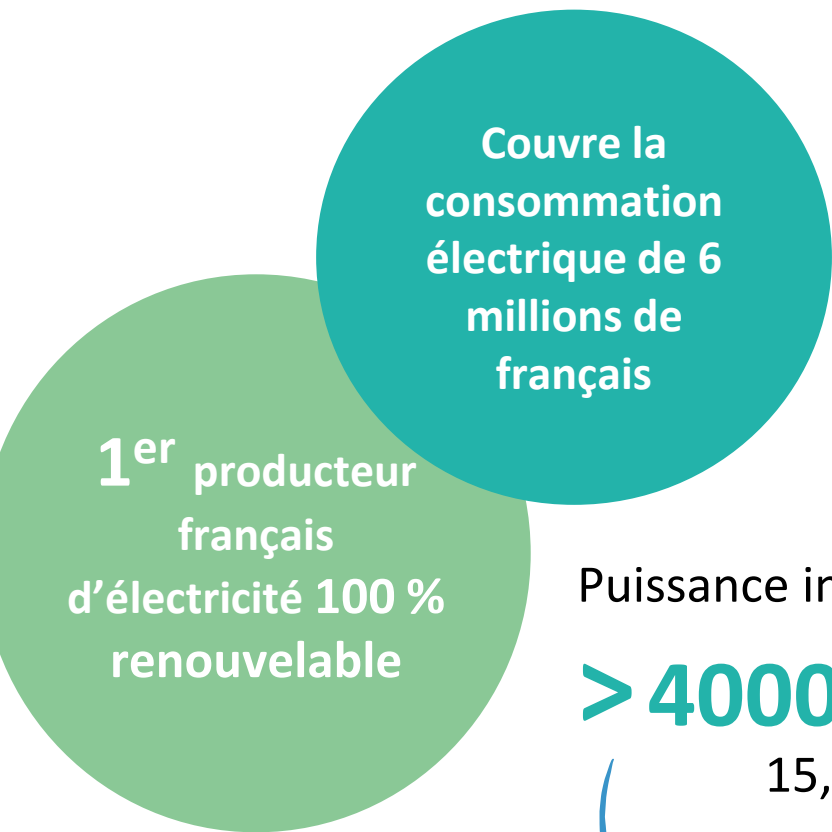
Créée en
1933



1484
Collaborateurs



1. PRESENTATION DE CNR



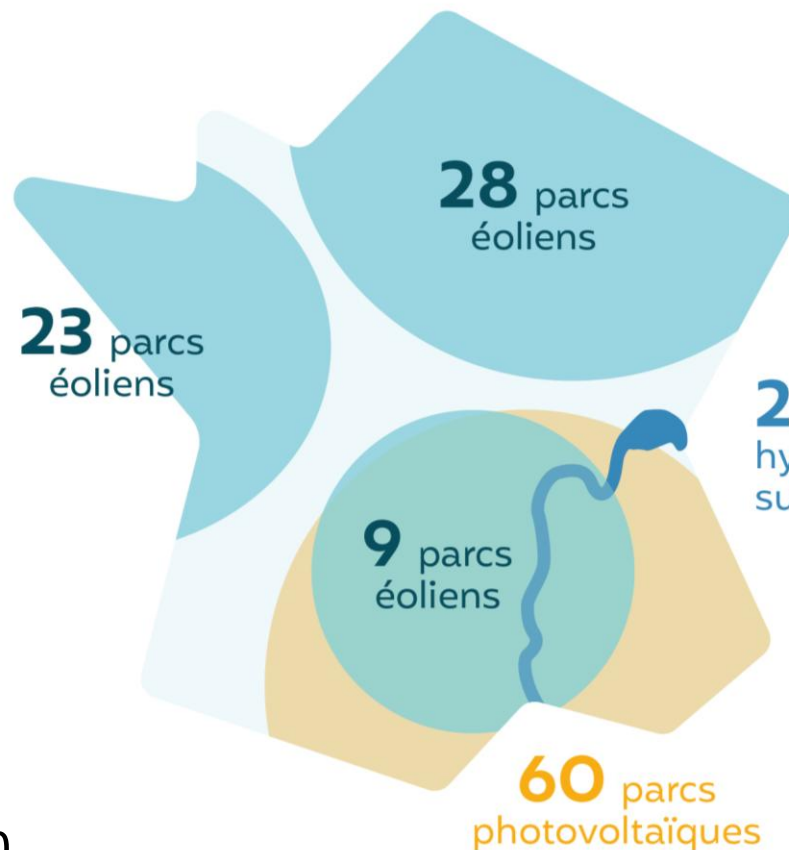
Puissance installée

> 4000 MW

15,2 TWh

Objectif 2030

+ 1550 MW



49

centrales hydroélectriques



60

parcs éoliens



60

centrales photovoltaïques

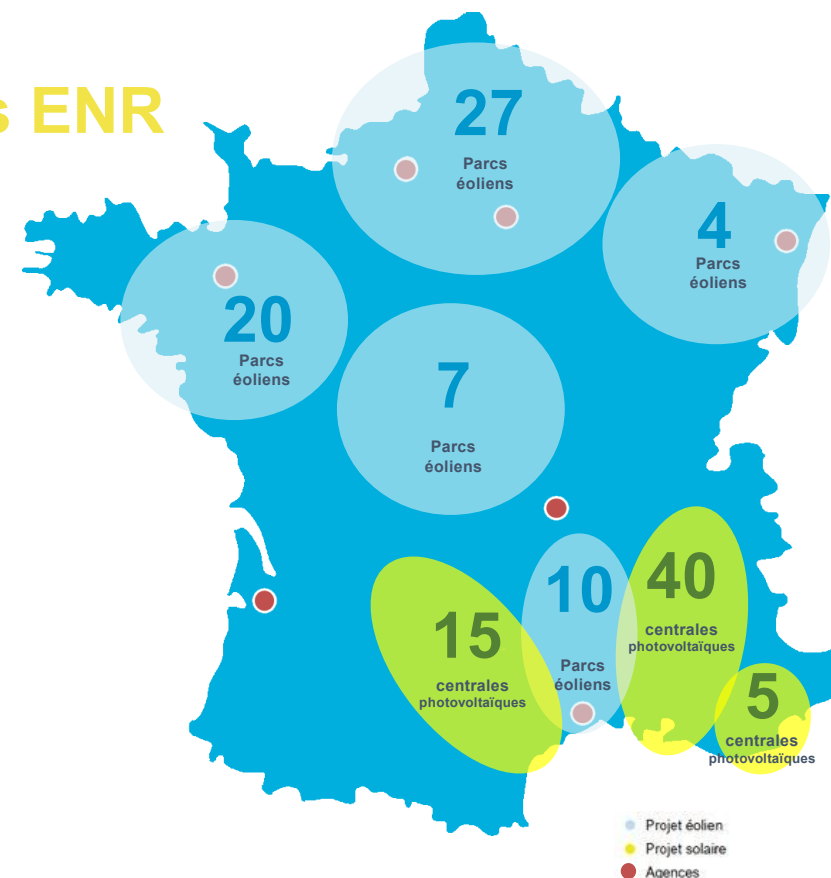
- 
- 
- 
1. PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE
 2. **PRÉSENTATION DE VENSOLAIR**
 3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON
 4. OFFRE AU TERRITOIRE

2. PRESENTATION DE VENSOLAIR

Plateforme intégrée de développement des ENR

Vensolair, filiale 100% **CNR** pour développer les ENR

- ✓ 120 collaborateurs
- ✓ Parcs éoliens
- ✓ Stockage batterie et hydrogène
- ✓ Grands parcs solaires



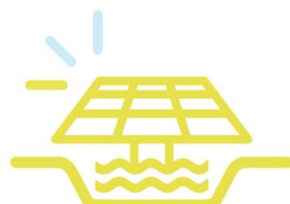
Terrains artificialisés



Superficie
≥ 4 ha

exemples :
anciennes carrières, friches industriels, décharges, ...

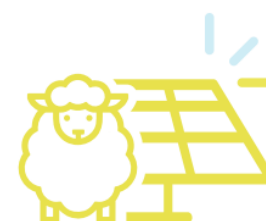
Plans d'eau



Superficie
≥ 6 ha

exemples :
Réservoirs, plans d'eau artificiels (mines, carrières...)

Terrains agricoles



Pâturage ovin
/ bovin



Culture
maraîchère
Culture
arboricole
fruitière

2. PRESENTATION DE VENSOLAIR

Un accompagnement sur toute la durée de vie des projets

02 Financement

- Structurer le Financement en fonds propres et dette bancaire

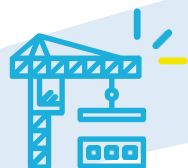
01 Développement

- Identifier les projets
- Concevoir les centrales
- Obtenir les autorisations



03 Construction

- Valider les choix techniques
- Sélectionner les entreprises
- Suivre la construction
- Réceptionner les ouvrages



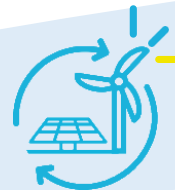
04 Exploitation et maintenance

- Exploiter les actifs et assurer leur démantèlement



05 Démantèlement /ou renouvellement

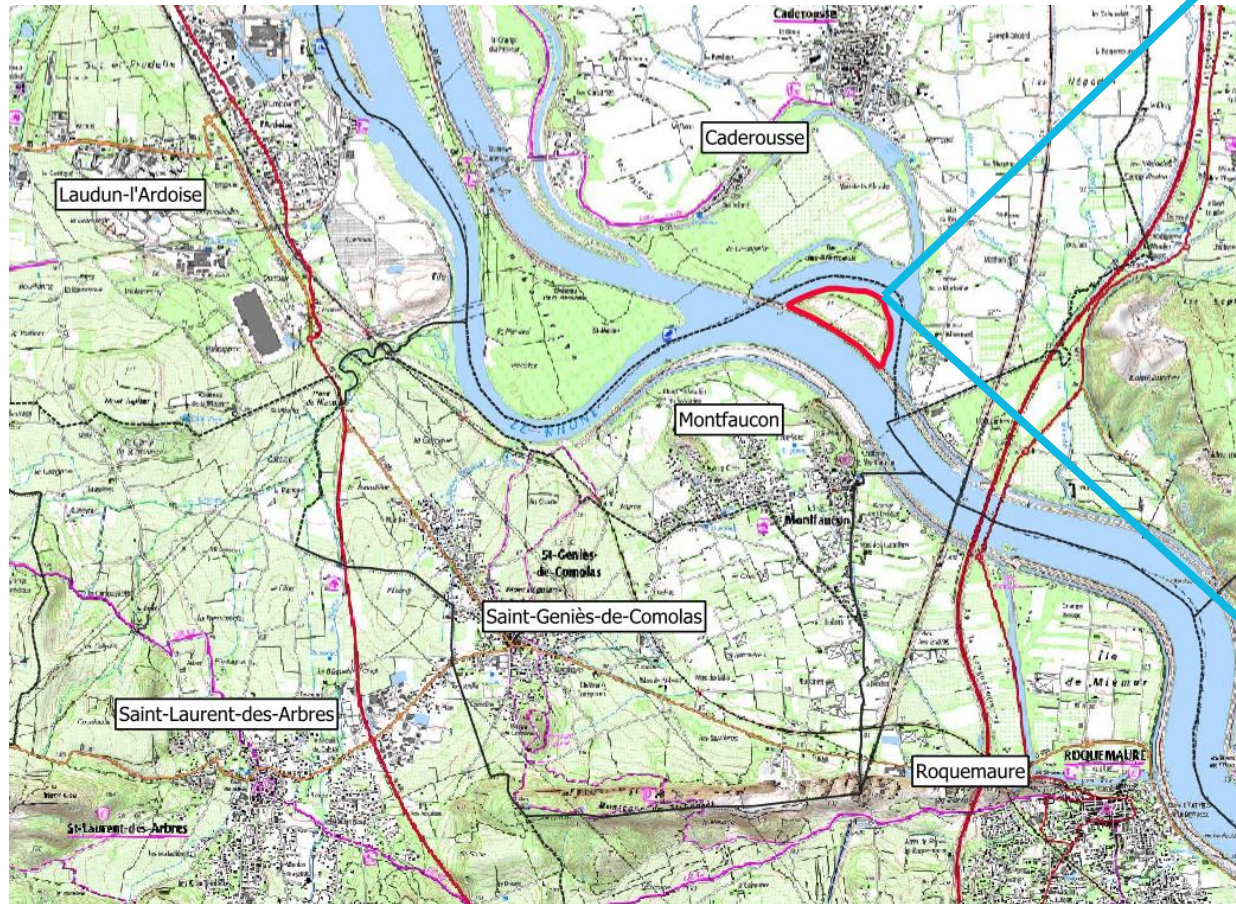
- Valider les choix techniques
- Sélectionner les entreprises
- Suivre la construction
- Réceptionner les ouvrages



- 
- 
- 
1. PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE
 2. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR
 3. **LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON**
 4. OFFRE AU TERRITOIRE

3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Localisation du projet et principales caractéristiques



Caractéristiques de la zone de projet

- Foncier : Domaine concédé de la CNR
- Surface de la zone d'étude : 23 ha
- Usage : Pension de chevaux (temporaire)

3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Pourquoi ce site ?

- ✓ Historique du site : ancienne carrière
- ✓ Peu d'enjeux paysagers
- ✓ Projet ciblé comme Zone d'Accélération EnR par la commune de Montfaucon
- ✓ Existence d'une solution de raccordement en piquage
- ✓ Ensoleillement très favorable : $N_h = 1\,492 \text{ kWh/kWc/an}$



1969



1973



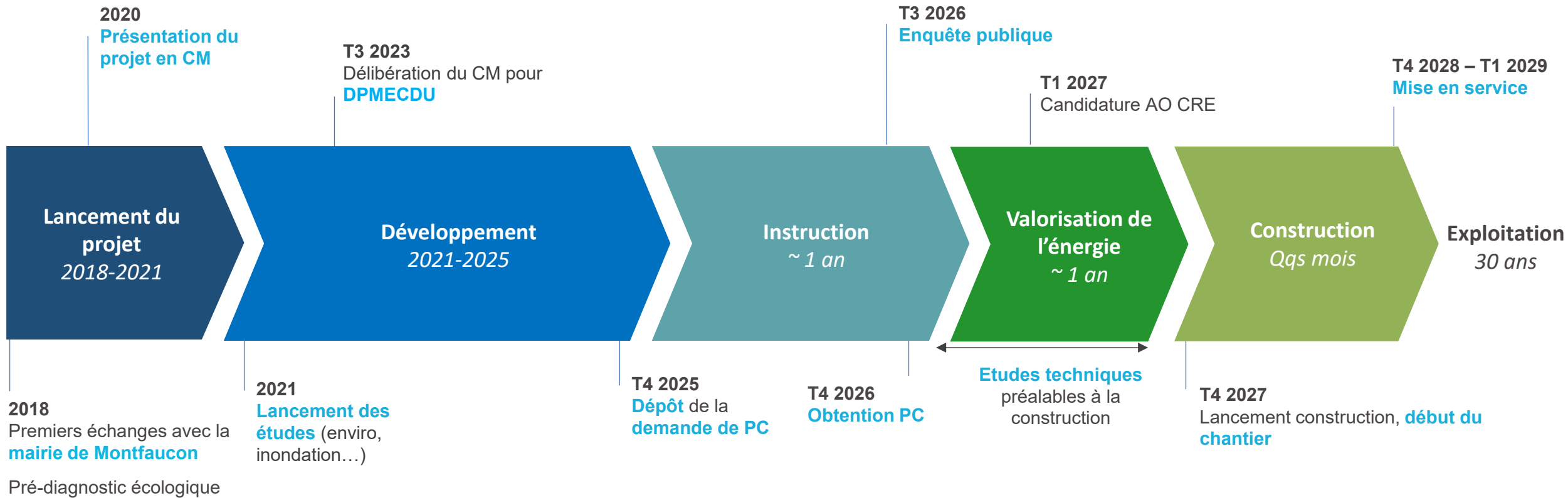
1998



2001

3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Planning du projet



3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Concertation et communication

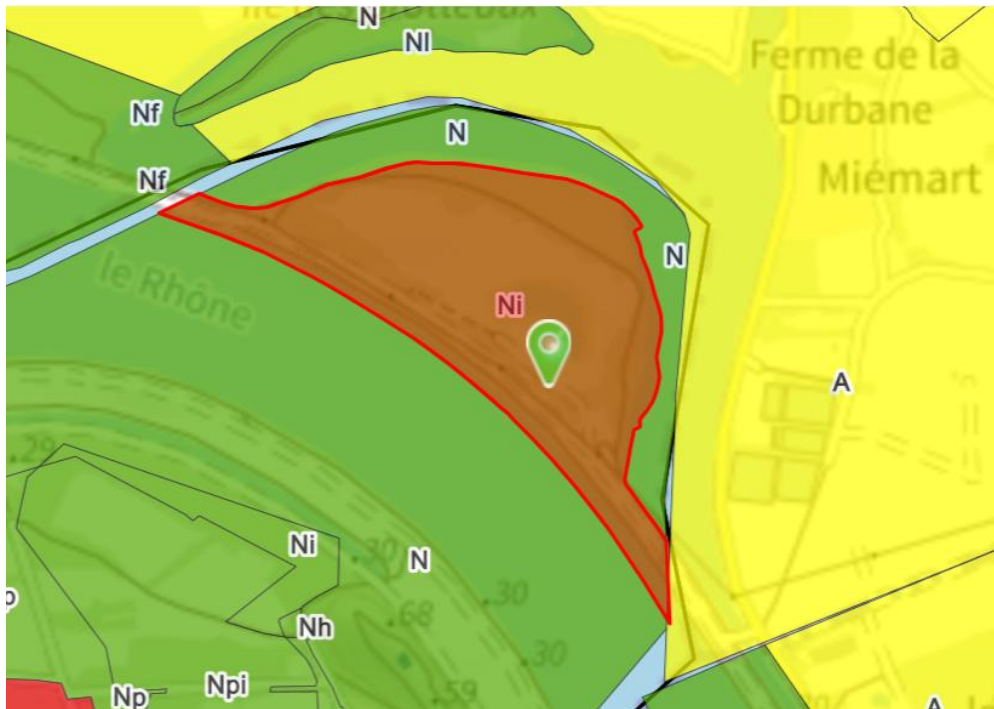
Historique des rencontres et réunions dans la cadre de la communication et de la concertation sur le projet :

- **2018 - 2020** : Présentation du projet au maire, CM
- **Octobre 2021** : Réunion avec association de chasse
- **Octobre 2022** : Réunion de cadrage DDTM 30
- **Décembre 2022** : Rencontre avec la CA du Gard Rhodanien
- **Juin 2024** : Rencontre avec la Chambre d'Agriculture 30
- **Octobre 2024** : Rencontre DREAL Loi sur l'eau
- **Juin 2025** : Avis SDIS 30
- **Octobre 2025** : Réunion d'information avant dépôt du PC & création site internet

3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Les documents d'urbanisme : le PLU

- Le PLU de Montfaucon est incompatible avec un projet photovoltaïque
- Le site est situé en zone Ni : « Dans les secteurs Ni et Npi les constructions nouvelles sont interdites » (règlement PLU)



➤ Mise en compatibilité du PLU à prévoir

Le SCOT

- Le SCOT encourage « **le développement du photovoltaïque**, dans les espaces anthropisés de type parkings, friches industrielles, **anciennes carrières**, mines ... et bâtiments d'activités de grande surface (logistique, exploitation agricole, industrie, commerce...) » (PADD p.53)
- « Les espaces prioritaires au sein desquels doit être privilégiée l'implantation d'installations solaires ou photovoltaïques. Il s'agit des espaces artificialisés [...] dont **les fonciers en bordure du Rhône appartenant à la CNR** » (DOO p.67)

➤ SCOT compatible avec le projet PV

3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Les documents d'urbanisme : la DPMECDU

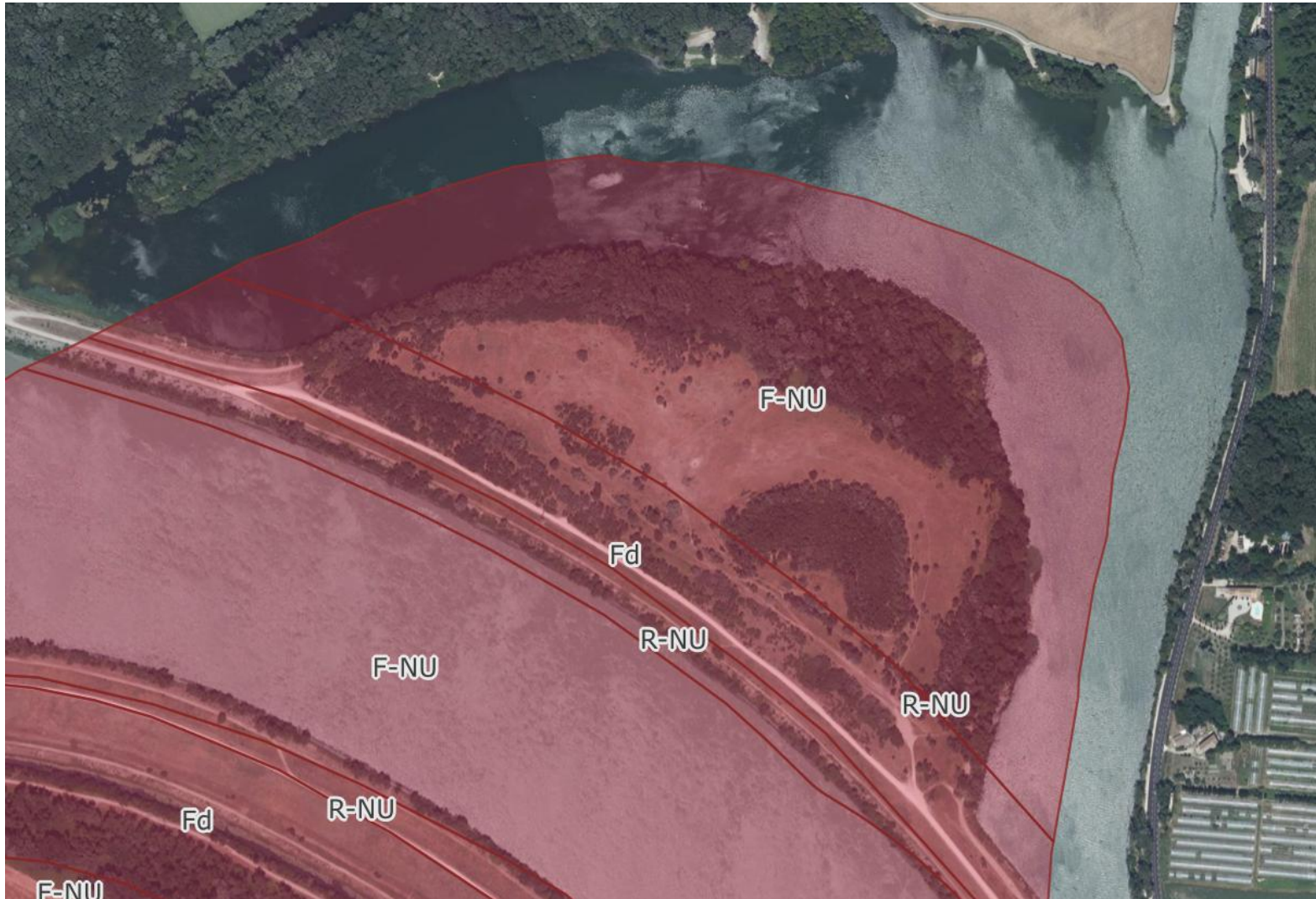
➤ Animation de la procédure réalisée par le bureau d'études 2BR, expert en urbanisme



Phases	Contenu	Délais
Phase 1 – Rédaction du dossier	<ol style="list-style-type: none">1. Analyses préalables du PLU en vigueur *2. Constitution du dossier de déclaration de projet et de son volet mise en compatibilité du PLU	3 mois
Phase 2 - Instruction	<ol style="list-style-type: none">1. Transmission à l'Autorité Environnementale2. Examen conjoint PPA3. Enquête publique (commune au projet PV)	5 mois
Phase 3 – Approbation du dossier	<ol style="list-style-type: none">1. Analyse des avis et propositions de réponses techniques2. Correction du dossier en vue de l'approbation3. Numérisation de l'évolution du PLU au format CNIG 2017	1 mois

3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Les documents d'urbanisme : le risque inondation



PPRI de Montfaucon

Zone Fd : Parcs PV interdits

Zone F-NU : Sont admis :

« L'implantation d'unités de production d'électricité d'origine photovoltaïque prenant la forme de champs de capteurs (appelées fermes ou champs photo-voltaïques), sous réserve :

1. que le projet se situe **en dehors de la zone Fd** ;
2. que la sous-face des panneaux soit située **au-dessus de la cote de la PHE** ;
3. que la solidité de l'ancrage des poteaux soit garantie pour **résister au débit et à la vitesse de la crue de référence** et à l'arrivée d'éventuels embâcles.

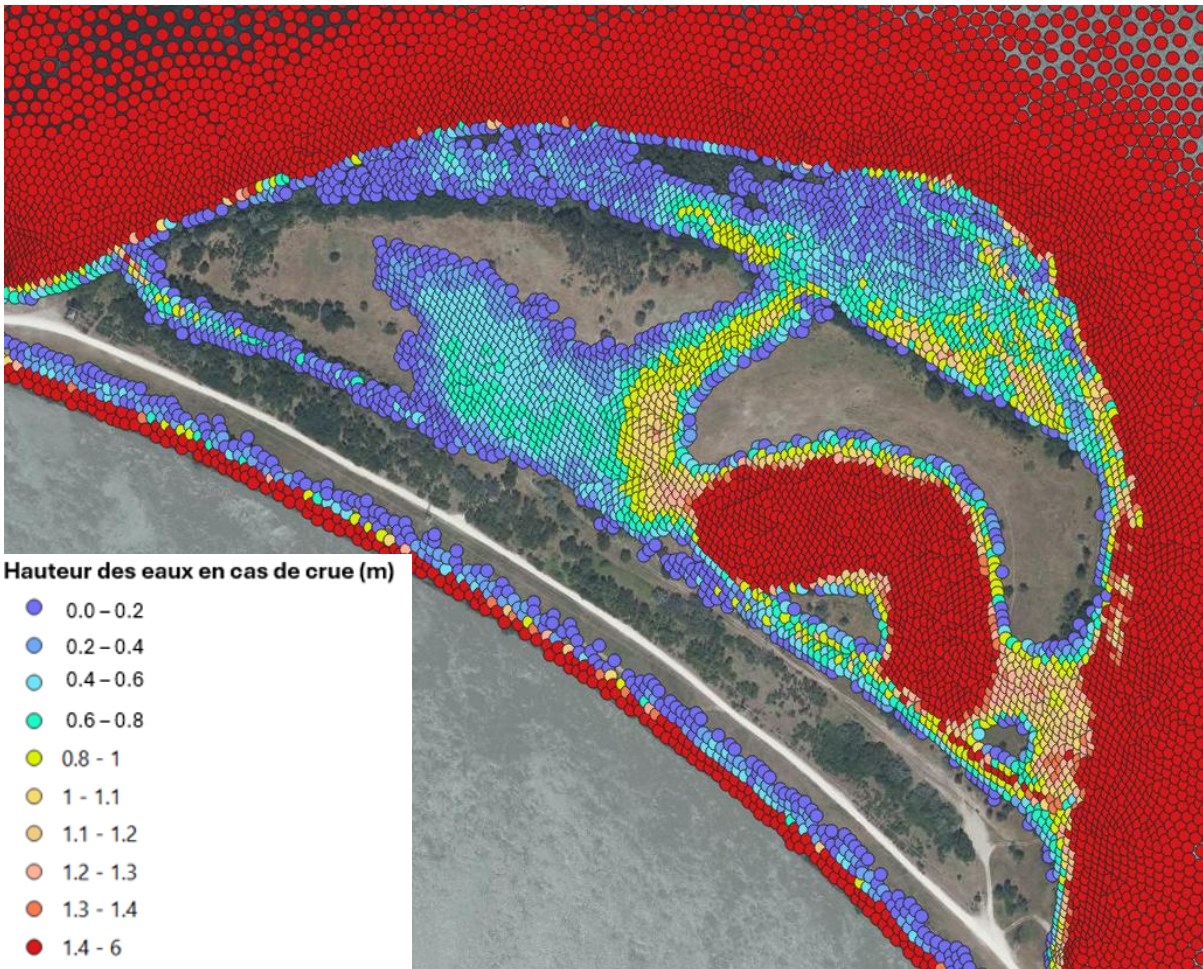
Sont admis à ce titre les bâtiments techniques nécessaires au fonctionnement de ces unités sous réserve du calage des planchers à la cote de la PHE+30cm »

3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

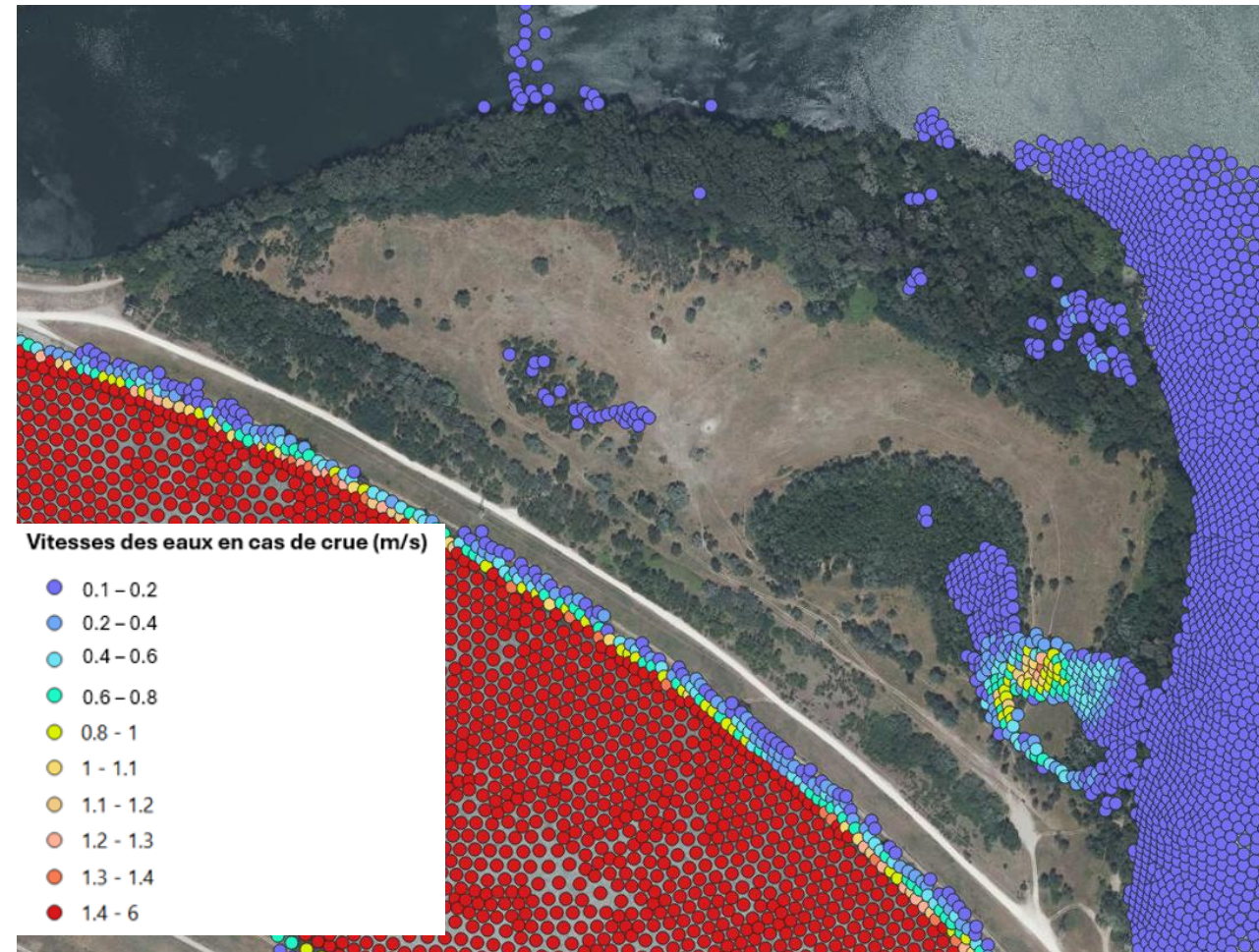
Etude inondabilité

- Etude réalisée par CNR (DIGP), modélisant l'inondation du site en cas de crue de référence
- Les hauteurs des eaux sont à max. 1.20 m au-dessus du TN / Les vitesses des eaux sont nulles sur la zone d'implantation du projet

Hauteur des eaux :

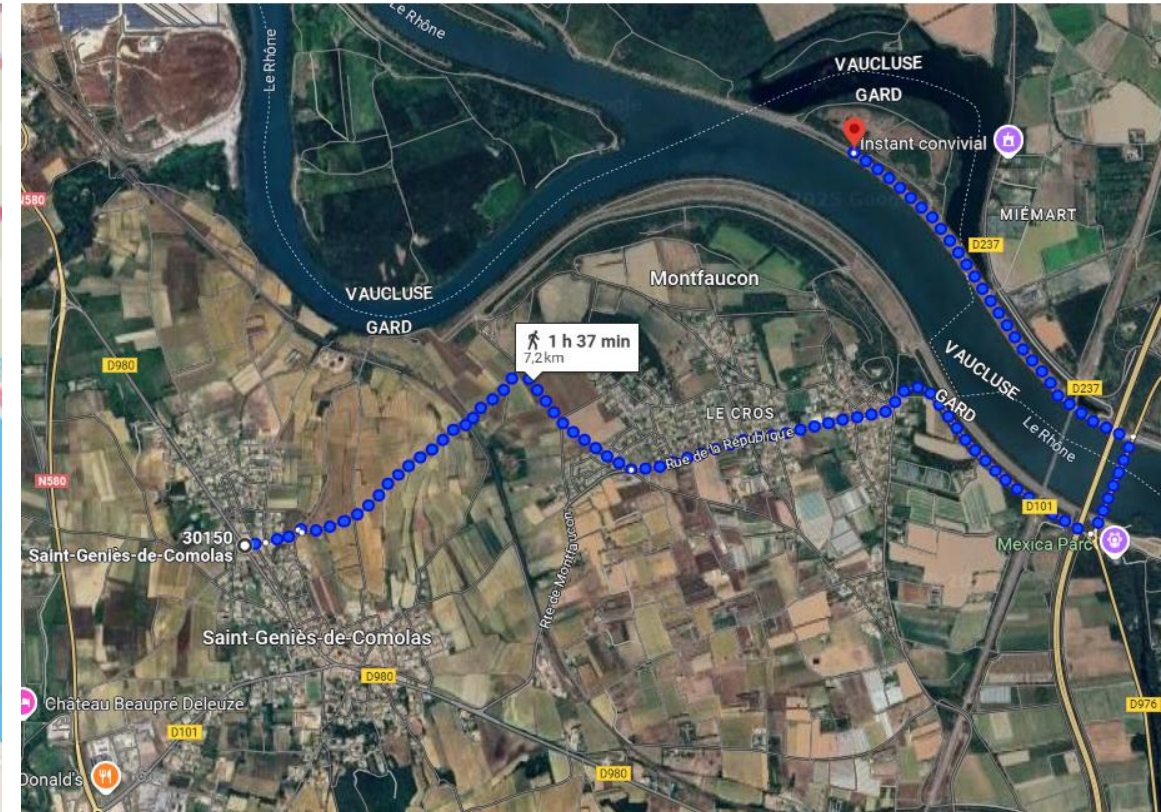
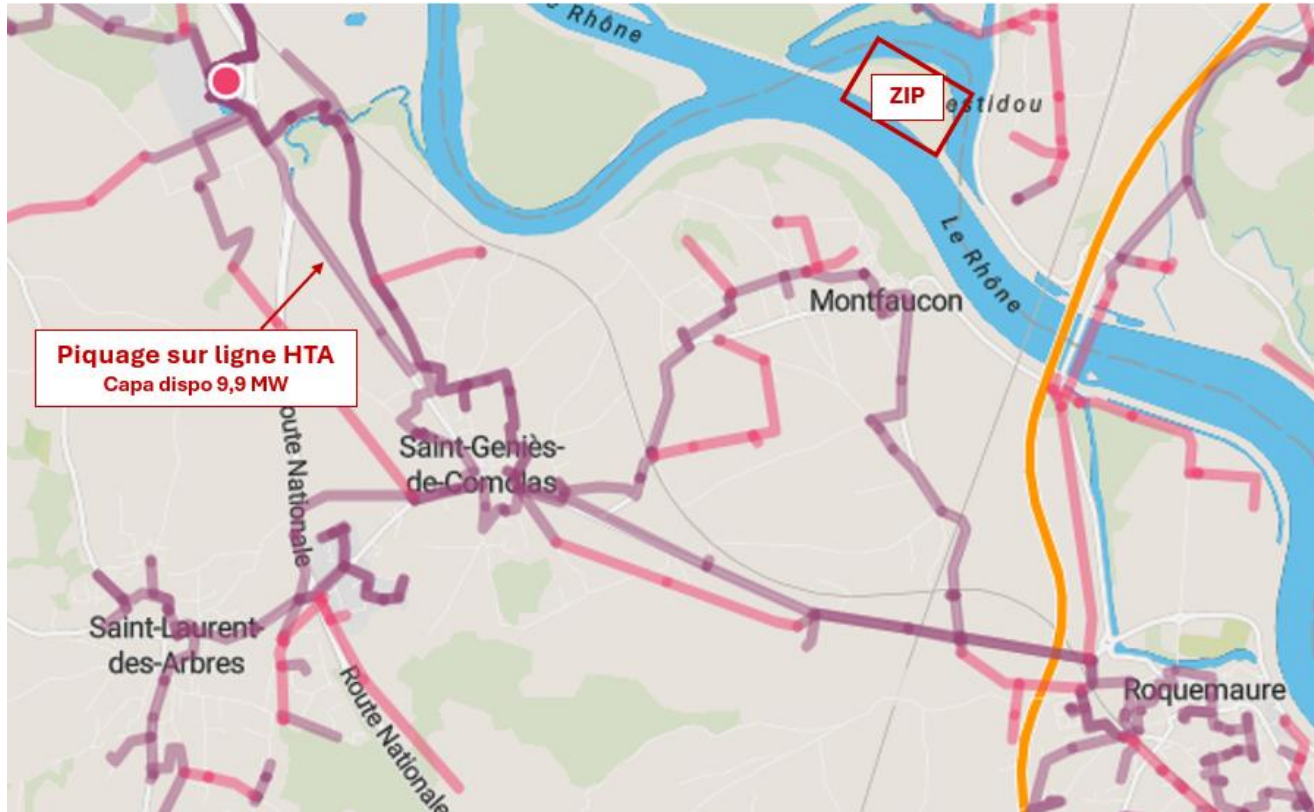


Vitesse des eaux :



3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Raccordement

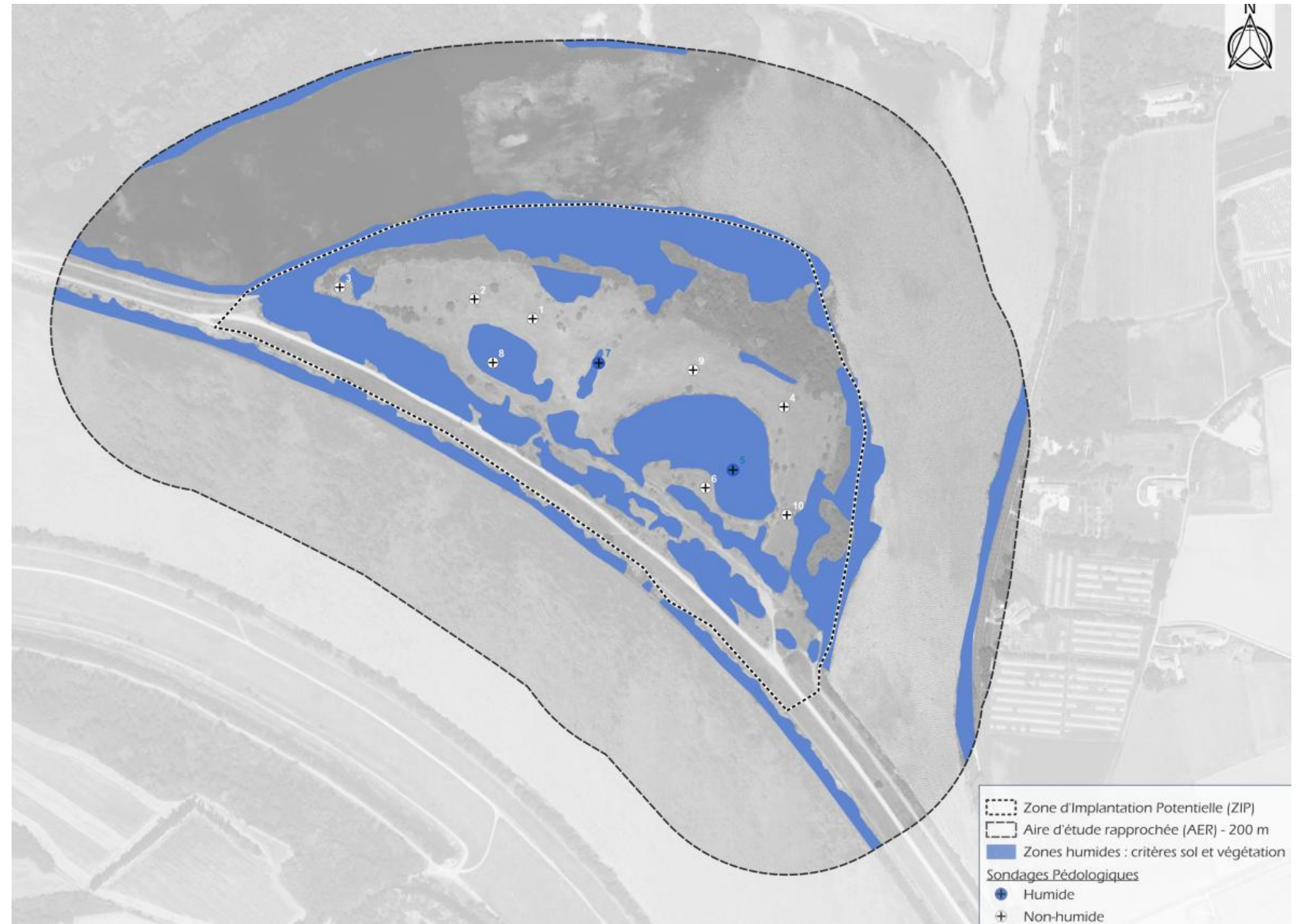


La solution technique finale de raccordement sera définie avec Enedis une fois les autorisations administratives obtenues.

3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

État initial du volet naturel

Localisation des zones humides sur site :



3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Enjeux liés à la biodiversité

Espèces	Niveau d'enjeu
Habitats	Fort pour les ZH & ripisylve
	Faible pour le reste
Flore	Faible
Avifaune	Modéré
Chiroptères	Fort pour milieu ouvert
	Très fort pour la ripisylve
Mammifères	Fort pour ripisylve
	Faible à modéré pour le reste
Entomofaune	Faible à modéré
Amphibiens	Faible
Reptiles	Faible à modéré



3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Exemples de mesures environnementales

➤ Adaptation temporelle des travaux pour la biodiversité

Pour les phases de travaux et de fonctionnement												
Emprises	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Parc agrivoltaïque et voie d'accès - habitats E2.1, E2.6, E5.1, J4	Green	Green	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Green	Green	Green
Parc agrivoltaïque et voie d'accès - habitats G1.711	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Green	Red	Red
Bandes OLD	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Green	Green	Red	Red

➤ Marquage et évitement des arbres remarquables favorables à l'avifaune



➤ Suivis écologiques post chantier



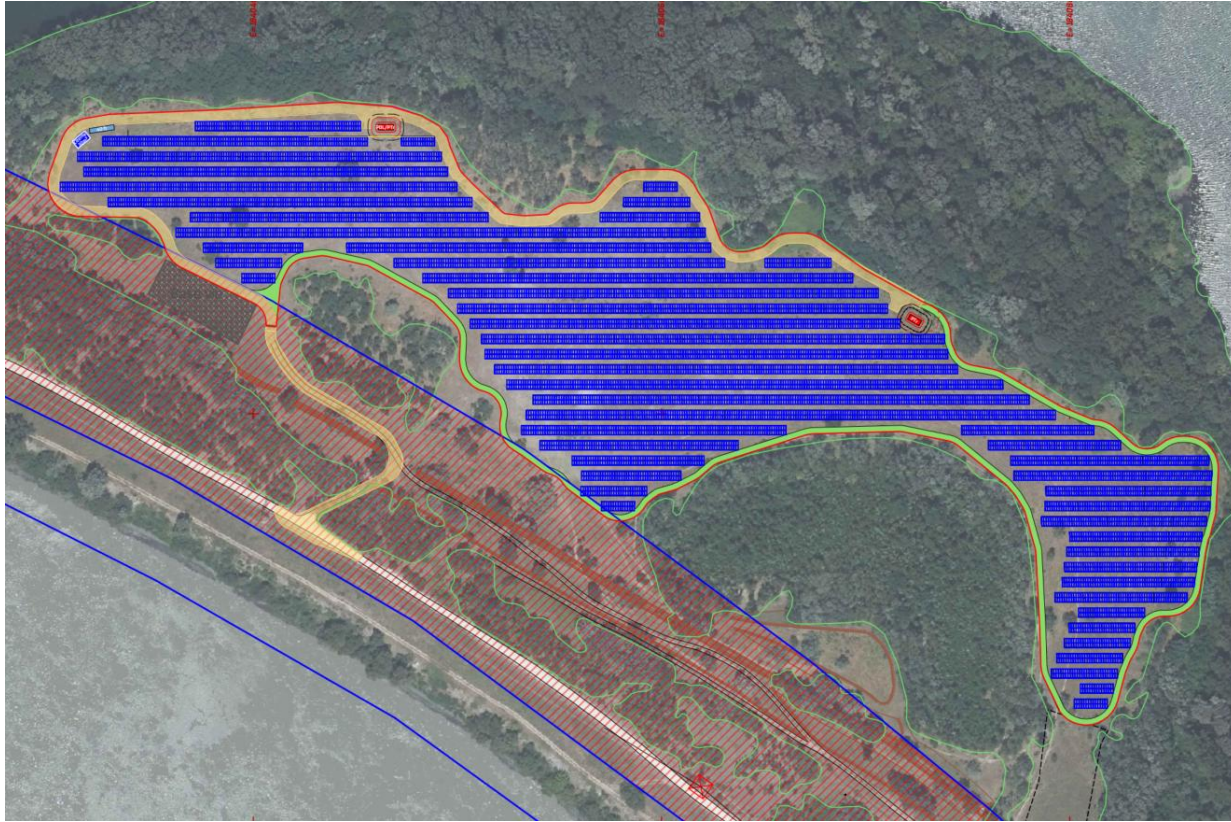
➤ Suppression des espèces exotiques envahissantes



Grâce à la mise en place de ces mesures, le projet aura un impact non significatif sur le milieu naturel.

3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

Les variantes d'implantation



Variante 1 :

- Evitement des zones humides
- Prise en compte PPRI



Variante 2 :

- Conservation de 3 îlots d'arbres
- Augmentation de la distance inter-rangées (5m)

3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON

La variante finale d'implantation

Légende

	Table photovoltaïque Format : 3V, 24 mod./string Puissance string : 16.32 kWc Inclinaison : 15° Surface projetée totale : 1.91 ha
	Clôtures de site Longueur : 1544 m
	Portail
	Poste de livraison Format : 12m x 3m
	Bâche incendie Format : 120m ³ (8.9m x 11.7m)
	Pistes légères Surface : 8396 m ²
	Pistes lourdes Surface : 2668 m ²
	Pistes existantes
	Base vie Surface : 1051 m ²
	Conteneur 40 pieds
	Aires d'aspiration Format : 8m x 4m
	Zone de grûtage Format : 10 m x 10 m
	Zone PPRI



Variante finale :

➤ Préconisations SDIS

Caractéristiques du projet final

- Surface clôturée : **env. 5 ha**
- Puissance installée estimée : **4,8 MWc**
- Production annuelle estimée : **7,3 GWh/an**
- Une économie annuelle **d'env. 1 460 tonnes de CO₂**
- Une équivalence de la consommation électrique **d'env. 3 400 habitants** (avec chauffage)

- 
1. PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE
 2. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR
 3. LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTFAUCON
 4. OFFRE AU TERRITOIRE

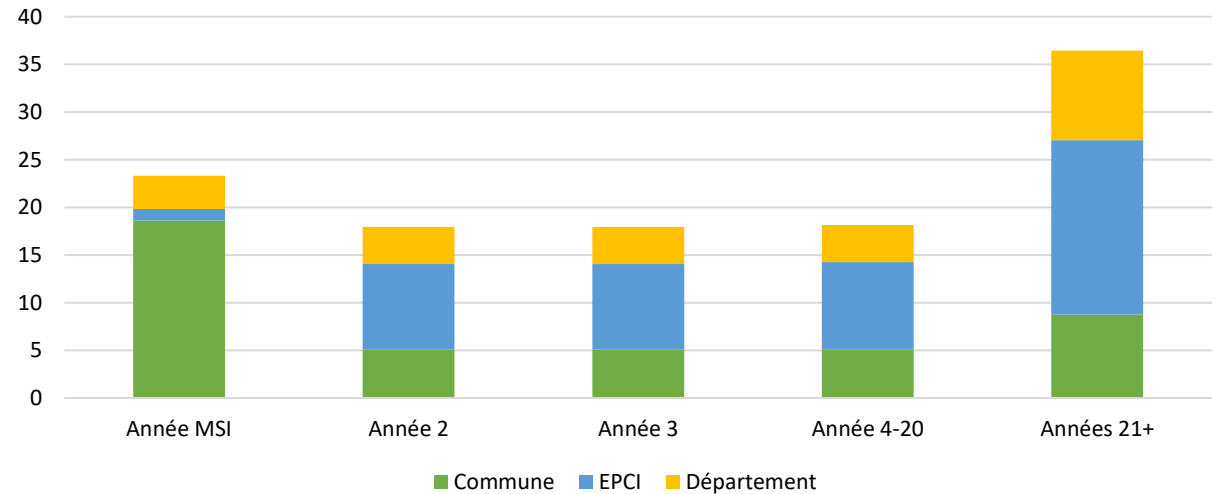
4. OFFRE AU TERRITOIRE

Fiscalité (commune, EPCI, département)

Hypothèses :

- Estimations pour un projet de 4,8 MWc
- La simulation est effectuée selon les textes (loi de finance notamment) et taux applicables en vigueur en mai 2025. Les montants et la répartition indiqués sont donc susceptibles d'évoluer.

Répartition des recettes fiscales annuelles entre les collectivités territoriales (k€)



		CFE	IFER	Taxe Foncière	Taxe d'Aménagement	Total sur 30 ans
Commune	MONTFAUCON	0	112 000 €	75 000 €	16 000 €	203 000 €
EPCI	CA du Gard Rhodanien	72 000 €	280 000 €	5 000 €	0	358 000 €
Département	Gard	0	168 000 €	0	3 000 €	172 000 €
TOTAL		72 000 €	561 000 €	80 000 €	20 000 €	732 000 €

4. OFFRE AU TERRITOIRE

Financement participatif

Accès à une épargne à taux préférentiel



Possibilité d'investir de 10 € à 10 000 €



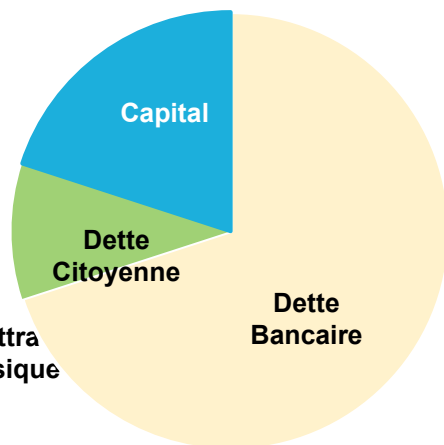
Souscrivez en mairie ou sur Internet



Rémunération plus attractive qu'une épargne classique



Rémunération dès la mise en service du parc photovoltaïque



Personnes concernées :

1. Habitants de Montfaucon
2. Habitants de la CA du Gard Rhodanien
3. Habitants du Gard
4. Habitants des départements limitrophes

Offre pédagogique



- Partenariat entre CNR & Suivez le Guide
- Permettre aux citoyens, scolaires, la **visite guidée de sites de production d'énergies renouvelables**



Imane DEMNATI

Cheffe de projets photovoltaïques

07 85 92 30 44

i.demnati@vensolair.fr